

Voyager à vélo

Vous voilà à deux coups de pédales de partir sur l'un de nos voyages à vélo !

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à la location des vélos (uniquement pour les personnes ayant loué les vélos avec Chamina Voyages).

1. LES VÉLOS

a. Vélos de location (en cas de location avec Chamina Voyages)

Sur Jersey :

Les vélos VTC mis à disposition sont de marque Raleigh ou Pioneer (ou de marque/modèle équivalent)



Les vélos à Assistance électrique mis à disposition sont de marque Raleigh ou Lapierre (ou de marque/modèle équivalent)



Sur Guernesey et Sark :

Les vélos VTC mis à disposition sont de marque Raleigh (ou de marque/modèle équivalent)



Les vélos à Assistance électrique mis à disposition sont de marque Raleigh (ou de marque/modèle équivalent)



b. Accessoires complémentaires

Chaque vélo de location est fourni avec un casque, un anti-vol, un kit de réparation, une sacoche pour porte-bagage ou un panier de guidon ou un porte bagage avec tendeurs de fixation. En supplément, est fourni un porte-téléphone par dossier d'inscription (1 porte-téléphone pour 1 à 6 vélos loués).

c. Comment se passe la livraison des vélos ?

Les vélos de location sont livrés directement à vos hôtels avant votre arrivée (sauf Sark, les vélos sont à récupérer directement chez le loueur en arrivant sur l'île), et sont pré-réglés selon les informations que vous nous avez fourni à l'inscription (taille). En cas de besoin d'ajustement, vous devez aller chez nos loueurs ; les coordonnées de nos partenaires sont sur vos documents de voyage.

En fin de séjour, il vous suffit de laisser les vélos à votre hébergement, à l'endroit indiqué par l'accueil de l'hôtel (sauf sur Sark, les vélos sont à ramener à notre loueur de vélo).

d. Est-ce que je peux utiliser mon vélo personnel ?

Oui. Pour réaliser ce voyage, nous conseillons un vélo de type VTC (vélo tout chemin), équipé de pneus suffisamment solides pour résister aux crevaisons mais sans véritable crampon afin de permettre un parcours routier sans effort excessif. Parcours réalisable avec un vélo de route également.

Attention, **les vélos électriques avec batterie fixe (non amovible) ne sont pas acceptés**. En effet, les compagnies maritimes ne les acceptent pas à bord et certains hébergements ne possèdent pas de local avec prise de courant (impossibilité de recharger les batteries non amovibles).

Si vous réalisez ce voyage avec votre propre vélo, vous ne pourrez pas l'embarquer sur Sark (la compagnie de bateau n'accepte aucun vélo à son bord). Vous devrez donc en louer un sur place).

2. HÉBERGEMENT

a. Où garer mon vélo ?

Chaque hébergement a son propre fonctionnement. Nous vous conseillons de **vous renseigner auprès de l'accueil de votre hébergement**, à votre arrivée, pour connaître leur fonctionnement et recommandations. La plupart d'entre eux dispose d'un petit local dédié, mais ce n'est pas systématique. Parfois une cour, un garage ... Nous vous transmettons également dans un second document toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo. **Attention, les vélos ne sont pas autorisés en chambre.**

b. Comment recharger la batterie de mon vélo électrique ?

Si vous utilisez un vélo électrique, **vous pourrez recharger aisément la batterie dans votre chambre**. Temps de charge moyen des batteries : de 2 à 6 heures. **Ne laissez jamais tomber une batterie (le cas échéant, prévenir immédiatement le loueur).**

3. SÉCURITÉ ET ASSURANCE

Nous joignons à votre dossier de voyage des recommandations pour bien garer votre vélo. **Si après lecture de ce document, il vous reste encore quelques questions, vous pouvez contacter [notre équipe](#).**

a. Que faire en cas de crevaison ?

Vous serez équipé d'un kit de réparation pour réparer les petites crevaisons en toute autonomie.

b. Que faire en cas de panne plus importante ?

Pour un problème plus important, **nos partenaires loueurs seront à votre disposition pour vous aider**. Il vous faudra appeler les numéros utiles indiqués sur votre documentation de voyage.

En fonction de la situation, soit votre vélo sera réparé, soit vous en aurez un de remplacement.

c. Que faire en cas de vol ?

Si vous suivez toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo, il y a peu de chance pour que vous vous le fassiez voler.

Si toutefois, cela vous arrive, il faudra **nous prévenir immédiatement, ainsi que votre loueur**. Tous les numéros de contact sont indiqués dans votre documentation de voyage.

d. Est-ce que mon vélo est assuré ?

Il n'existe pas encore aujourd'hui d'assurance pour les vélos de location. Pour éviter tout problème, nous mettons à votre disposition un guide pour bien sécuriser votre vélo. En le respectant, et en conduisant prudemment, votre séjour devrait se passer tout à fait sereinement.

Notre assurance Tranquillité proposée en option ne couvre pas votre location de vélo.

Votre assurance, via votre contrat d'habitation, peut couvrir votre location de vélo. Nous vous invitons à vous renseigner auprès d'elle.

e. Est-ce qu'une caution est demandée ?

Selon le loueur, il est possible que l'on vous demande une caution (emprunte sur CB). En cas de vols ou dommages, il se réserve le droit de prélever la caution.

Au plaisir de vous accompagner dans l'organisation de ce beau séjour,

L'équipe Chamina Voyages